

Programme d'activités 2017

au service des politiques publiques de prévention du risque d'inondation
adopté lors de l'assemblée générale du CEPRI du 29 juin 2016

2017, fin du 1^{er} cycle de la mise en œuvre de la Directive inondation et année charnière dans la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

Le programme d'activité reposera en 2017, sur cinq axes :

- **Représenter** nationalement les collectivités territoriales, aux côtés des autres associations ;
- **Innover et développer** de nouveaux outils aux services des collectivités territoriales ;
- **Accompagner** les collectivités dans leurs projets sur la mise en œuvre des politiques locales ;
- **Structurer un réseau européen,**
- **Proposer un catalogue de formation sur la gestion du risque inondation**

tout en s'appuyant sur compétences d'un réseau d'experts pour asseoir les orientations scientifiques et techniques du CEPRI et sur la structuration d'un réseau de collaborations européennes de plus en plus dense.

Représenter nationalement les collectivités

✓ Prendre part aux échanges nationaux sur l'évolution des politiques publiques

Participer activement aux groupes de travail mis en place par les représentants de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation, à l'ensemble des **consultations** concernant le risque inondation

Suivre aux côtés du MEDDE, l'évolution du cahier des charges PAPI 3^{ème} génération, et la mise en œuvre de nouvelles méthodologies de type analyse multi critères et évaluation environnementale stratégique.

Contribuer activement à la réflexion sur les évolutions réglementaires ou non, concernant la politique de gestion des risques d'inondation.

Suivre les travaux du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) sur la prévision des inondations en participant au conseil d'orientation et d'appui scientifique et technique (CODOST).

✓ Mobiliser sur les outils 2017 de la gestion des risques inondation

Aider à la compréhension des textes et des méthodes pour contribuer à une plus grande implication des collectivités territoriales dans l'ensemble des processus en cours, en particulier dans la mise en œuvre de la nouvelle compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),

Veiller à ce que les collectivités soient associées, au premier rang des parties prenantes, à la mise en œuvre des outils découlant de la directive inondation,

✓ Apporter une expertise auprès de la Commission mixte inondation (CMI) et du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM)

Apporter un appui aux représentants du CEPRI et, à leur demande, à ceux des autres associations nationales de collectivités, sur les dossiers de politique générale et sur la labellisation des projets au sein de la CMI et du COPRNM,

Innover en développant de nouveaux outils : s'adapter pour vivre en zone inondable le long des cours d'eau et des littoraux

✓ Améliorer les connaissances

Améliorer la quantification des dommages aux enjeux des territoires (patrimoine culturel, ...),

Accompagner le déploiement de la méthodologie d'analyse multicritère (AMC).

Accompagner le déploiement du référentiel national de vulnérabilité et l'utilisation des bases de données existantes

✓ Sensibiliser les populations et participer à l'acquisition de comportement adapté des populations

Proposer des recommandations sur l'évolution des outils et des stratégies de sensibilisation,

Structurer un panorama de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication en matière de sensibilisation au risque.

✓ Planifier durablement tout en adaptant les territoires au changement climatique

Initier un travail de retour d'expériences sur l'efficacité du dispositif PPRI dans la mise en œuvre de principes d'aménagement adaptés en zone inondable

Accompagner les collectivités territoriales pour se saisir des opérations de renouvellement urbain afin de réduire la vulnérabilité des territoires.

Lancer une base de réflexion pour permettre le déploiement de solutions à bénéfices multiples permettant entre autres, aux représentants des collectivités d'optimiser leurs sources de financement.

✓ **Gérer la crise / Anticiper le retour à la normale du territoire**

Accompagner des opérations pilotes pour tester et conforter la méthode de plan de continuité d'activité (PCA) adaptée aux collectivités territoriales et à leurs services,

Identifier les questions clés du retour à la normale, et produire des documents simples et opérationnels utiles en gestion de crise

Expérimenter sur sites pilotes, le guide CEPRI sur la planification des évacuations massives

✓ **Organiser la protection du territoire contre les inondations**

Réaliser un guide méthodologique à destination des collectivités locales pour l'application du décret du 12 mai 2015

Accompagner les collectivités dans leurs politiques locales

✓ **Appuyer les actions pilotes portées localement par des collectivités dans la perspective des futures stratégies locales de prévention et des programmes d'action de prévention des inondations**

Accompagner la structuration des futures stratégies locales et des PAPI, par le suivi d'actions pilote et innovante

✓ **Favoriser les échanges d'expériences entre acteurs opérationnels**

Faire vivre des réseaux de capitalisation, de partage et de diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion des inondations. Développer et élargir leur audience, avec une attention particulière vers :

- Les **collectivités et services de l'Etat porteurs des futures stratégies locales** de gestion des risques
- Les **porteurs de PAPI** en cours et à venir, et leurs partenaires contractuels,

✓ **Enrichir le centre de ressources au service des collectivités**

A travers le **site internet** du CEPRI, la rédaction et la diffusion de **notes** sur les documents importants (rapports, décrets, circulaires) ainsi que la production et la diffusion de **guides** pédagogiques et **rapports** appliqués aux problématiques rencontrées par les collectivités territoriales.

Structurer un réseau européen

✓ Organiser un réseau de bonnes pratiques entre acteurs européens

Entretenir et développer les collaborations initiées sur tous les thèmes de travail du CEPRI.

✓ Participer à des projets européens en cours

Intégrer des projets européens initiés dans le cadre de la période 2014-2020.

✓ Suivre les travaux des institutions européennes sur la directive inondation et sur les questions de sécurité civile

Participer au Working group F de la Commission européenne et au groupe de travail « Community of users ».

Proposer des formations adaptées aux besoins des collectivités territoriales

Pour permettre une meilleure appropriation des méthodologies exposées dans les guides du CEPRI et pour apporter aux représentants des collectivités territoriales des outils d'aide à la décision publique les plus adaptés à leur territoire.